

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 14 avril 2022
à Thionville
C2022-048**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, Mme Véronique SCHMIT, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Nathalie EVEN-POSTAL, Mme Christine POTIER,

Assesseurs,

Mme Danielle BERTRAND, M. Lucas GRANDJEAN, M. Guy HARAU, M. Pierre HENRIOT, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, M. Christian MERTZ, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Carol THIL, Mme Brigitte VAISSE,

Conseillers Communautaires,

Mme Priscilla DORVEAUX (*pour M. Patrick BECKER, excusé*),

Conseillère Communautaire suppléante,

Ont donné procuration :

Mme Clémence POUGET à M. Pierre GRUNEWALD
M. René ANDRE à M. Marc FERRERO
M. Jean-Charles LOUIS à Mme Patricia RENAUX
M. Laurent SCHULTZ à Pierre GRUNEWALD
Mme Stéphanie KIS à M. Pierre CUNY
M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER à Mme Danielle BERTRAND
Mme Carole PRIESTER à M. Christian MERTZ
M. Pierre ALIX à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Sylvie BECQUER à M. Denis SCHITZ
Mme Muriel BOUCHERON-ICARD à Mme Véronique SCHMIT
Mme Christelle FRISCH à M. Guy MELEO

M. Jean-Luc GAILLOT à Mme Marie-Laurence HERFELD
Mme Patricia GEORGES à M. Bernard VEINNANT
Mme Martine GERGAUD à M. Marc LUCCHINI
M. Thierry GHEZZI à Mme Carol THIL
Mme Aurore PEXOTO à M. Guy MELEO
Mme Lauren POULAIN à M. Christian MERTZ
Mme Brigitte SCHNEIDER à Mme Véronique SCHMIT
M. Laurent TSCHIERSCHE à M. Lucas GRANDJEAN
Mme Christiane ZANONI à M. Pierre CUNY
M. Damien ZIEGLER à Mme Christine POTIER
M. Roger SCHREIBER à Mme Patricia RENAUX

Absents/Excusés : M. Lionel BIEDER, Mme Anita FATIS, Mme Sandrine JEAN, M. Laurent KROB, M. Philippe NOLLER, Mme Karine SCHMITT.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services
M. Thierry CARRE, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services
M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 14 avril 2022, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°5 de l'ordre du jour : Budget primitif 2022 - g. Budget annexe zones d'activité

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Il convient de rappeler en préambule que cinq des sept zones d'activités communautaires sont gérées en concession d'aménagement. Les dépenses et recettes de ces zones sont par conséquent externalisées et comptabilisées dans les bilans des aménageurs.

Le budget annexe retrace ainsi la comptabilité de la zone Actypôle (gérée en régie) et les éventuels flux financiers avec les aménageurs.

Pour 2022, conformément au CRAC de la ZAC de Metzange-Buchel, une participation d'équilibre de 250 000 € sera versée au concessionnaire.

Des crédits sont provisionnés par ailleurs en investissement pour 170 000 €, pour des travaux de voirie et de viabilisation sur la zone Actypôle.

Le budget annexe ne disposant pas de ressource propre, une avance du budget principal est nécessaire pour l'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 357 290 €.

Le Budget Primitif 2022 des zones d'activité s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 465 951,34 € :

- 18 450,34 € en fonctionnement ;
- 447 501,00 € en investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges financières :	3 000,00 €
- charges générales :	15 450,34 €

Les principales recettes prévues sont :

- excédent de fonctionnement reporté :	17 450,34 €
- autres recettes exceptionnelles :	1 000,00 €

En ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses prévues sont :

- travaux (provision) :	170 501,00 €
- avance au concessionnaire	250 000,00 €
- remboursement du capital de la dette :	27 000,00 €

Les principales recettes prévues sont :

- avance du budget principal	357 290,91 €
- excédent reporté :	90 210,09 €

Le Conseil Communautaire est invité à SE PRONONCER sur le Budget Primitif 2022 des zones d'activité tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opération pour la section d'investissement.

Le Bureau Communautaire et la Commission Finances ayant émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 49 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le Budget Primitif 2022 des zones d'activité tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opération pour la section d'investissement.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 14 avril 2022,
Le Président

Fait et délibéré
Suivent les signatures :

